



La Grande Ourse

SÉJOURS DE VACANCES ADAPTÉS

VOYAGES HIVER 2018-2019

Tél. 03 66 72 62 18 • [www.grande-ourse.org](http://www.grande-ourse.org)

# SOMMAIRE

## La Grande Ourse Voyages Adaptés • Hiver 2018-2019

---

### ORGANISATION DE NOS SÉJOURS

Le mot de l'équipe .....	1
Autonomie et fatigabilité .....	2
Accompagnement .....	3
Suivi médical .....	4
Inscription et argent personnel .....	5
Assurances .....	6
Aides possibles .....	7
Organisation transport .....	8
Villes de prise en charge.....	9
Sommaire séjours hiver 2018-2019 .....	10
Carte des séjours en France .....	11
Carte des séjours à l'étranger .....	12
Informations pratiques .....	13
Mémento .....	14

### SÉJOURS DE VACANCES HIVER 2018-2019

En Europe .....	15
Détente et Découvertes .....	20
Montagne .....	26
Bord de mer .....	32

### INSCRIPTION

Bulletin de pré-réservation .....	37
Dossier de réservation La Grande Ourse .....	39

### INFORMATIONS

Conditions particulières .....	47
Conditions générales de vente .....	48

#### **NOS PRIX COMPRENNENT**

L'hébergement, la restauration, l'encadrement, les transports, les activités,  
les excursions et l'assurance responsabilité civile / rapatriement.

#### **NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS**

Les dépenses à caractère personnel, les dépenses médicales inhérentes au vacancier,  
les assurances annulation / bagages / interruption.



## Le mot de l'équipe

Les vacances de fin d'année ont toujours une saveur particulière !

Elles nous enlacent de douceur, rythmées par les fêtes, parfois revigorantes près des cimes enneigées mais aussi parsemées de belles découvertes et de belles rencontres !

Il est désormais temps de se pencher sur la question ! Où partir ?  
La Grande Ourse vous emmène !

Notre souhait de favoriser le choix va vous accompagner au fil des pages et nous espérons qu'il permettra à chacun de trouver le séjour idéal !

Ce choix, notion essentielle au cœur de notre projet, permet à notre ligne de conduite de garder son cap : vous proposer une fois encore "des vacances individualisées de qualité au rythme de chacun".

Une fois votre dévolu jeté sur une destination, vous aurez la possibilité, sur place, de bénéficier d'un programme personnalisé agrémenté d'excursions que nous avons sélectionnées et d'animations à la carte mises en œuvre par nos équipes.

La Grande Ourse poursuit sa route accompagnée d'un réseau de partenaires et prestataires qui continue de s'étoffer et de nous apporter toute la satisfaction de vacances réussies !

C'est également le cas de nos accompagnateurs, qui, sensibilisés à notre projet et impliqués, apportent toutes les garanties nécessaires à la réalisation de belles vacances avec une prise en charge adéquate sécurisée de chacun et un dynamisme certain !

C'est donc le moment de prendre le temps de vous pencher sur vos vacances de fin d'année et de nous solliciter pour vous accompagner et vous guider dans votre projet. Notre équipe est à votre service pour vous éclairer !

D'avance, très belles vacances à tous et à bientôt !

**L'équipe de La Grande Ourse : Amandine, Yoann, Bertrand et Benoit.**





# AUTONOMIE ET FATIGABILITÉ

Les séjours proposés s'adressent aux adultes en situation de handicap mental dont le comportement est stabilisé, sans soins médicaux quotidiens et qui ne présentent pas de déficience motrice majeure nécessitant un fauteuil roulant ou un déambulateur. Pour le bien-être des vacanciers, nous avons défini, pour chacun de nos séjours, trois niveaux d'autonomie des personnes accueillies. Le niveau d'autonomie du vacancier est basé sur la gestion de son quotidien et de sa prise en charge : toilette, habillement, activités, comportement, fatigabilité et argent personnel. Nous tenons à vous informer qu'une personne peut avoir un comportement différent sur son lieu de vacances et dans sa vie courante.

## > PERSONNE DE BONNE AUTONOMIE

- Se prend en charge totalement dans les actes de la vie quotidienne (toilette, habillement, gestion du linge,...)
- S'exprime facilement et émet des choix dans les activités proposées
- Pas de problème de comportement / Comportement sociable
- Pas de problème de motricité / Bonne condition physique
- Bonne notion de gestion de l'argent personnel (surveillance discrète lors des achats)

## > PERSONNE AUTONOME

- Se lave seul et s'habille seul, une surveillance discrète peut être nécessaire
- Peut nécessiter d'être stimulé dans les activités proposées
- Pas de problème de comportement mais peut nécessiter un temps d'adaptation
- Se déplace sans difficulté mais peut être fatigable
- Peut nécessiter une aide dans la gestion de l'argent personnel

## > PERSONNE D'AUTONOMIE RELATIVE

- Peut nécessiter une aide ponctuelle pour la toilette et la gestion de la vêtue
- Besoin de stimulation possible dans les choix et les activités
- Pas de problème de comportement mais un temps d'adaptation peut être nécessaire
- Se déplace sans difficulté mais peut être fatigable
- Nécessite une aide dans la gestion de l'argent personnel

Afin d'accompagner au mieux nos vacanciers dans le choix de leur séjour de vacances, nous avons souhaité mettre en place un indicateur permettant d'évaluer la fatigabilité d'un séjour selon ses caractéristiques. Cet indicateur comprend différents paramètres, il doit être interprété avec prudence, n'hésitez pas à nous solliciter pour vous accompagner dans votre choix. Il tient compte de la fatigabilité liée au lieu d'hébergement et/ou aux excursions et activités pratiquées.

Nous avons évalué chacun de nos séjours, et les avons classés selon une échelle de 5 niveaux, du séjour le moins fatigant au plus fatigant afin de vous permettre de mieux les apprécier et de les sélectionner en connaissance de cause :

- Indice 1/5 : peu fatigant, convenant à tout vacancier
- Indice 2/5 : peu fatigant, convenant à tout vacancier mais pouvant causer une fatigue temporaire
- Indice 3/5 : pouvant être ressenti comme fatigant pour certaines personnes en bonne condition physique
- Indice 4/5 : ne convenant qu'à des vacanciers en bonne condition physique
- Indice 5/5 : réservé à des personnes en excellente forme physique et dotées d'une excellente capacité de récupération.



# ACCOMPAGNEMENT

Afin de garantir des séjours de vacances adaptés aux besoins et au bien-être des vacanciers, notamment pour la prise en charge au quotidien, les animations, les activités et plus généralement pour le bon déroulement du séjour dans le respect de leur bien-être, nous organisons des séjours avec un taux d'encadrement d'un accompagnateur pour 4 à 6 vacanciers.

## **DES ÉQUIPES COMPÉTENTES ET COMPLÉMENTAIRES**

Nous organisons le recrutement et constituons les équipes pédagogiques afin que les compétences et les expériences de chacun soient complémentaires tout en tenant compte des profils, des diplômes et formations nécessaires au bon déroulement des vacances des adultes en situation de handicap. Nos équipes encadrantes sont constituées d'un Responsable de Séjour ainsi que d'animateurs et sont issues principalement du milieu socio-éducatif et de l'animation et d'écoles de formation aux métiers du secteur social.

Les activités spécifiques proposées sur certains séjours (équitation par exemple) sont encadrées par des professionnels (brevet d'état, brevet d'éducateur sportif...) conformément à la législation en vigueur. Ces professionnels sont, bien entendu, accompagnés par nos équipes d'animation.

Nous tenons à préciser que nos équipes n'ont pas vocation à se substituer aux équipes éducatives, elles se placent dans un contexte d'accompagnement durant ce temps de vacances. Elles restent en relation avec les familles ou avec les personnes référentes des établissements si le comportement ou l'état de santé du vacancier le nécessite.

## **FORMATION DES ACCOMPAGNATEURS**

Outre leurs formations et leur expérience propre, chacun de nos accompagnateurs bénéficie d'une formation spécifique dispensée par notre service de formation interne. Des sessions obligatoires sont organisées par région et animées par un permanent de notre association. Elles ont trait au public accueilli, à la gestion sanitaire, à la vie quotidienne, aux animations et activités ou encore à l'organisation et à la logistique.

## **FORMATION DES RESPONSABLES DE SÉJOUR**

Une formation interne obligatoire est dispensée aux responsables de séjours afin que chaque responsable puisse échanger sur ses expériences et ses attentes. Cette formation se déroule autour de plusieurs ateliers qui reprennent et approfondissent l'organisation du séjour dont ils seront les responsables. Ils doivent également réaliser un projet de séjour en collaboration étroite avec les membres de leur équipe.

## **LA COORDINATION DES SÉJOURS : UN SUIVI PERMANENT**

Afin d'assurer un contrôle permanent des séjours et un soutien aux équipes d'encadrement, les coordinateurs de secteur ainsi que les permanents de l'association ont la charge, durant le déroulement des séjours, de maintenir un contact téléphonique quotidien avec les responsables des séjours et de passer, selon les besoins, sur les lieux de séjours afin d'en garantir le bon déroulement et la conformité avec notre cahier des charges.



# SUIVI MÉDICAL

## INFIRMIÈRE LIBÉRALE ET CABINET MÉDICAL

La Grande Ourse Voyages Adaptés convie, selon les besoins, une Infirmière Diplômée d'État sur chacun de ses séjours pour effectuer tous les soins (injections, pansements, ...), remplir les semainiers si nécessaire, donner les consignes de distribution des traitements aux assistants sanitaires des séjours. Nous vous rappelons qu'une ordonnance est obligatoire pour son intervention. De même, un cabinet médical, proche du lieu de séjour, est informé de la présence de notre groupe et pourra être amené à intervenir auprès de nos vacanciers.

## LES JOURNÉES DE TRANSPORT

Pour les journées de transport, une pochette transport isotherme vous sera fournie afin d'y placer les médicaments suffisants pour le voyage aller et le voyage retour.

## PENDANT LE SÉJOUR

Durant le séjour et conformément à la législation, tous les traitements seront sous contrôle de nos équipes et rangés dans un contenant fermé à clef, lui-même situé dans un local approprié et fermé à clef.

Pour les vacanciers ayant besoin d'un traitement médical, vous avez le choix entre deux solutions : utiliser les semainiers offerts par La Grande Ourse Voyages Adaptés ou utiliser vos propres semainiers.

Quoi qu'il en soit vous devez obligatoirement fournir l'intégralité des piluliers pour toute la durée du séjour comme cela est indiqué dans la nouvelle instruction VAO n°DGCS/SD3B/2015/233 du 10 juillet 2015 qui a pour objet de présenter les évolutions apportées à la procédure d'agrément des organismes de séjours de vacances adaptées organisée par le décret n° 2015-267 du 10 mars 2015.

**"Il est recommandé que les traitements soient préparés pour la totalité de la durée du séjour (soit, autant de piluliers que de semaines de vacances) et que les piluliers soient confectionnés en amont du séjour par la personne en situation de handicap, ses proches, son représentant légal ou l'établissement de résidence habituelle".**

## REMBOURSEMENT DES FRAIS MÉDICAUX

Toute avance de frais médicaux engagée par La Grande Ourse Voyages Adaptés donnera lieu à une demande de remboursement adressée au responsable légal. Les justificatifs originaux de soins lui seront retournés dès réception du règlement.

## ACTES MÉDICAUX DURANT LE VOYAGE

Pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons accepter de convoier les vacanciers nécessitant des actes médicaux ou infirmiers durant les temps de transport (injections, sondes urinaires, ...).



# INSCRIPTION

## POUR S'INSCRIRE

1. Nous faire parvenir par email, par courrier ou par fax le bulletin de pré-réservation (page 37).
2. Nous envoyer le dossier d'inscription, modifié selon la nouvelle instruction VAO n°DGCS/SD3B/2015/233 du 10 juillet 2015, à télécharger sur notre site Internet [www.grande-ourse.org](http://www.grande-ourse.org) (rubrique Réservation / Modalités) accompagné d'un acompte de 500€ plus le montant des assurances facultatives si souscrites.

**LA DATE LIMITE DE PAIEMENT DU SOLDE DU SÉJOUR EST FIXÉE AU PLUS TARD LE 02/11/2018 ET LE 19/10/2018 POUR LES SÉJOURS AVEC TRANSPORT AÉRIEN Y COMPRIS ANGLETERRE. TOUT SÉJOUR NON SOLDÉ AVANT LE DÉPART DONNERA LIEU À UNE ANNULATION SANS PRÉAVIS NI REMBOURSEMENT.**

### **IMPORTANT**

Lors du choix de la destination, veillez à respecter le degré d'autonomie correspondant aux critères d'accueil du séjour proposé. Dans le cas contraire, nous serions contraints de refuser l'inscription lors de la lecture du dossier et de vous proposer une destination plus adaptée. Veuillez également vous assurer de l'exactitude des informations indiquées dans le dossier de réservation pour la pleine réussite des vacances.

## **Argent personnel**

Pour toutes les dépenses personnelles du vacancier (boissons, souvenirs, tabac,...), nous conseillons une somme d'environ 30€ par semaine. **N'OUBLIEZ PAS DE TENIR COMPTE DE LA CONSOMMATION DE CIGARETTES POUR LES FUMEURS !**

Pour les vacanciers ayant besoin d'un accompagnement pour gérer leur argent, et par mesure de sécurité, nous vous invitons à nous transmettre leur argent personnel au plus tard un mois avant les départs. Aucune somme d'argent ne pourra être acceptée par les accompagnateurs lors des départs !

En termes de gestion, nos équipes d'encadrement respecteront les informations indiquées dans le dossier de réservation préalablement rempli par vos soins. À la fin du séjour le responsable légal recevra une fiche détaillée des dépenses accompagnée des justificatifs d'achats supérieurs à 8€. Nos équipes ont pour consignes de remettre le solde d'argent personnel directement au vacancier si celui-ci est inférieur à 8€. Le cas échéant, le solde de cet argent sera restitué au responsable légal par chèque ou virement bancaire.

Pour les vacanciers souhaitant le gérer seul, ou si l'argent personnel n'est pas transmis à l'organisme au moins un mois avant le début du séjour, la responsabilité de La Grande Ourse Voyages Adaptés ne pourra aucunement être engagée en cas de perte ou de vol. De plus, La Grande Ourse Voyages Adaptés ne pourra être tenue pour responsable de la nature des achats et des sommes dépensées pendant le séjour.

## **Les règlements peuvent se faire de 2 manières :**

1. Par chèque : à l'ordre de La Grande Ourse • 4bis, rue d'En bas • 59151 BRUNÉMONT
2. Par virement bancaire > IBAN : FR76 3000 3001 6500 0372 6012 884 • BIC : SOGEFRPP

**> DANS LES 2 CAS, MERCI DE PRÉCISER LE NOM DU VACANCIER AINSI QUE SON NUMÉRO DE RÉSERVATION**



# ASSURANCES

## INCLUS DANS LE PRIX DU SÉJOUR

L'assurance Responsabilité Civile et Rapatriement est incluse dans le prix des séjours. L'assurance Responsabilité Civile est couverte par Hiscox (contrat n° PRC 0137603), celle du rapatriement par APRIL (conditions sur notre site Internet). Cette assurance garantit au vacancier les interventions et les soins médicaux nécessaires ainsi que son rapatriement sur son lieu de résidence si son état de santé le nécessite.

## EN OPTION, NOUS VOUS PROPOSONS :

### **1- L'assurance annulation / bagages (3,5% du prix de vente du séjour)**

L'assurance annulation garantit le remboursement des sommes versées en cas d'annulation avant le séjour pour accident ou maladie grave ou décès du vacancier ou d'un proche parent (ascendant et descendant direct, conjoint ou concubin). Une franchise de 50€ sera déduite pour les frais de dossier. L'assurance bagages garantit un remboursement allant jusqu'à 300€ en cas de disparition et détériorations accidentelles consécutives à un vol (ou à une effraction) sur présentation du dépôt de plainte et des justificatifs originaux des objets perdus ou volés. Une franchise de 30€ sera déduite pour les frais de dossier.

### **2- L'assurance annulation / interruption (4,5% du prix de vente du séjour)**

En complément de l'assurance annulation / bagages, cette assurance garantit le remboursement au prorata temporis du séjour en cas d'interruption pour raison médicale du vacancier ou décès d'un proche parent (ascendant et descendant direct). Une franchise de 50€ sera déduite pour les frais de dossier.

Ces assurances interviennent dans les conditions suivantes :

- **Maladie grave du vacancier**

(y compris l'aggravation d'une maladie antérieure ou des séquelles d'un accident antérieur) ou accident corporel grave. Le vacancier devra fournir impérativement un certificat médical motivé ou un bulletin d'hospitalisation précisant l'impossibilité de participer au séjour ou au voyage.

- **Décès du vacancier, de son conjoint, d'un proche parent** (ascendant ou descendant direct)

Un certificat de décès devra être fourni à La Grande Ourse Voyages Adaptés ainsi que la preuve de la descendance ou de l'ascendance.

- Toute demande de remboursement au titre de la garantie bagages devra être faite, au plus tard dans les 7 jours, à La Grande Ourse Voyages Adaptés avec les justificatifs originaux et sera envoyée par lettre recommandée avec AR.
- Les garanties annulation / bagages et/ou annulation / interruption doivent être impérativement souscrites et réglées le même jour que l'achat du séjour.

**Vous pouvez consulter les conditions générales et spéciales de nos assurances voyage sur notre site Internet : [www.grande-ourse.org](http://www.grande-ourse.org) / Rubrique Réservation / Assurances**



# AIDES POSSIBLES

Nous vous rappelons que divers dispositifs publics et privés sont à disposition de vos résidents et usagers pour leur faciliter l'accès aux vacances. Vous trouverez, ci-dessous, le détail de chacun de ces dispositifs. Pour vos demandes de prise en charge, notre surcoût handicap s'élève à 40%.

## LES DISPOSITIFS PUBLICS

### **La Prestation de Compensation du Handicap**

Elle prend en charge les aides techniques et humaines ou les aménagements d'infrastructures (hébergement, véhicules) liés au handicap. Si vous êtes bénéficiaire de la PCH, vous pouvez demander une prise en charge au titre des surcoûts liés au transport ou des aides spécifiques ou exceptionnelles pour les vacances. Les non bénéficiaires de la PCH peuvent également solliciter leur MDPH qui dispose d'un Fonds Départemental de Compensation du Handicap destiné à la prise en charge partielle ou totale du surcoût lié au handicap. La demande est à adresser par courrier à la MDPH de votre lieu de résidence, en faisant ressortir le surcoût lié au handicap de votre projet de vacances. Attention : il est nécessaire de s'y prendre à l'avance, le temps de réponse étant long.

### **La Caisse d'Allocations Familiales**

Elle distribue des Bons Vacances sous conditions de ressources. Des aides complémentaires peuvent être accordées. Les conditions d'attribution sont variables selon des départements : il est nécessaire de se renseigner auprès de la CAF de votre département.

### **Les Centres Communaux d'Action Sociale**

Ils peuvent être sollicités dans le cadre de vos besoins en soutien financier pour un départ en vacances.

**Les services sociaux des Caisses Primaires d'Assurance Maladie** disposent d'un fonds de secours pour les personnes ayant de très faibles ressources. Ils peuvent notamment être sollicités pour la prise en charge des frais de transports adaptés.

### **Les collectivités territoriales**

Les Conseils Généraux et les Conseils Régionaux disposent de services sociaux que vous pouvez contacter pour demander à bénéficier d'une aide pour le financement de votre budget vacances.

**L'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances)** est un organisme public dont la mission est de développer l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous, et notamment les personnes les plus fragiles. Dans le cadre de sa politique sociale, l'ANCV attribue des Aides aux Projets Vacances destinées aux publics défavorisés. Ces aides sont des redistributions des surplus financiers générés par les Chèques-Vacances (chèques périmés et non utilisés) et sont destinées à aider les départs en vacances des personnes en situation de fragilité économique et sociale : jeunes, adultes isolés, familles monoparentales et personnes en situation de handicap. Ces aides sont versées sous forme de Chèques-Vacances.

## LES DISPOSITIFS PRIVÉS

### **Les mutuelles**

Elles peuvent disposer d'une ligne budgétaire pour des actions sociales en faveur de leurs adhérents. Il ne faut pas hésiter à contacter le service adhérents pour savoir si vous êtes éligibles à une aide exceptionnelle dans ce cadre.

### **Les Caisses de Retraite**

Régime général ou caisses complémentaires, l'action sociale des caisses de retraite peut prendre en charge une partie de votre budget vacances.

### **Les Comités d'Entreprises**

Certains CE ont un budget alloué à la problématique du handicap et peuvent attribuer des aides à leurs salariés ou à leurs ayant-droits pour le financement de leur projet de vacances.



# ORGANISATION TRANSPORT

## LES MODES DE TRANSPORT

Notre système de transport permet d'optimiser la durée du trajet en privilégiant des transferts les plus directs possible vers les lieux de séjours dans le respect du bien-être et de la sécurité de chaque vacancier. Les horaires ainsi que les lieux de rendez-vous sont communiqués environ un mois avant les départs.

## VOYAGE EN AUTOCAR

Pour les voyages aller et retour, La Grande Ourse Voyages Adaptés a fait le choix d'organiser la grande majorité des transports avec des autocars de grand tourisme, conduits par des conducteurs professionnels et offrant les meilleures garanties de sécurité. Ce sont des véhicules de grand confort qui permettent à nos vacanciers de voyager dans les meilleures conditions. Pour information, un autocar parcourt en moyenne 70 à 80 km en 1 heure sans compter les éventuels aléas de la circulation. En fonction de la taille des groupes et des trajets, d'autres moyens de transports pourront être utilisés (minibus, train, avion, taxi...). **Les temps de trajet peuvent être longs et fatigants. À ce titre, il est recommandé de veiller au choix de la destination en tenant compte de l'éloignement géographique.**

## VOYAGE EN AVION

Pour tous les séjours nécessitant un déplacement en avion, un courrier vous sera envoyé pour vous proposer différentes options suivant les heures de départs et d'arrivées. Les options possibles sont :

- Un rendez-vous directement à l'aéroport le jour du départ.
- Un accueil la veille du départ, dans une des gares SNCF de Paris moyennant la somme de 120€  
> incluant l'accueil, l'accompagnement, l'hébergement, la restauration, les transferts gares / hébergement et aéroport.
- Un accueil le jour même du départ, dans une des gares SNCF de Paris moyennant la somme de 50€  
> incluant l'accueil, l'accompagnement et le transfert gare/aéroport.

Les mêmes options vous seront proposées pour le retour.

## VOYAGE EN TRAIN

Cette solution peut réduire la durée du trajet mais reste exceptionnelle en raison des contraintes de transferts vers la gare de départ ou depuis la gare d'arrivée.

## VOYAGE SEUL

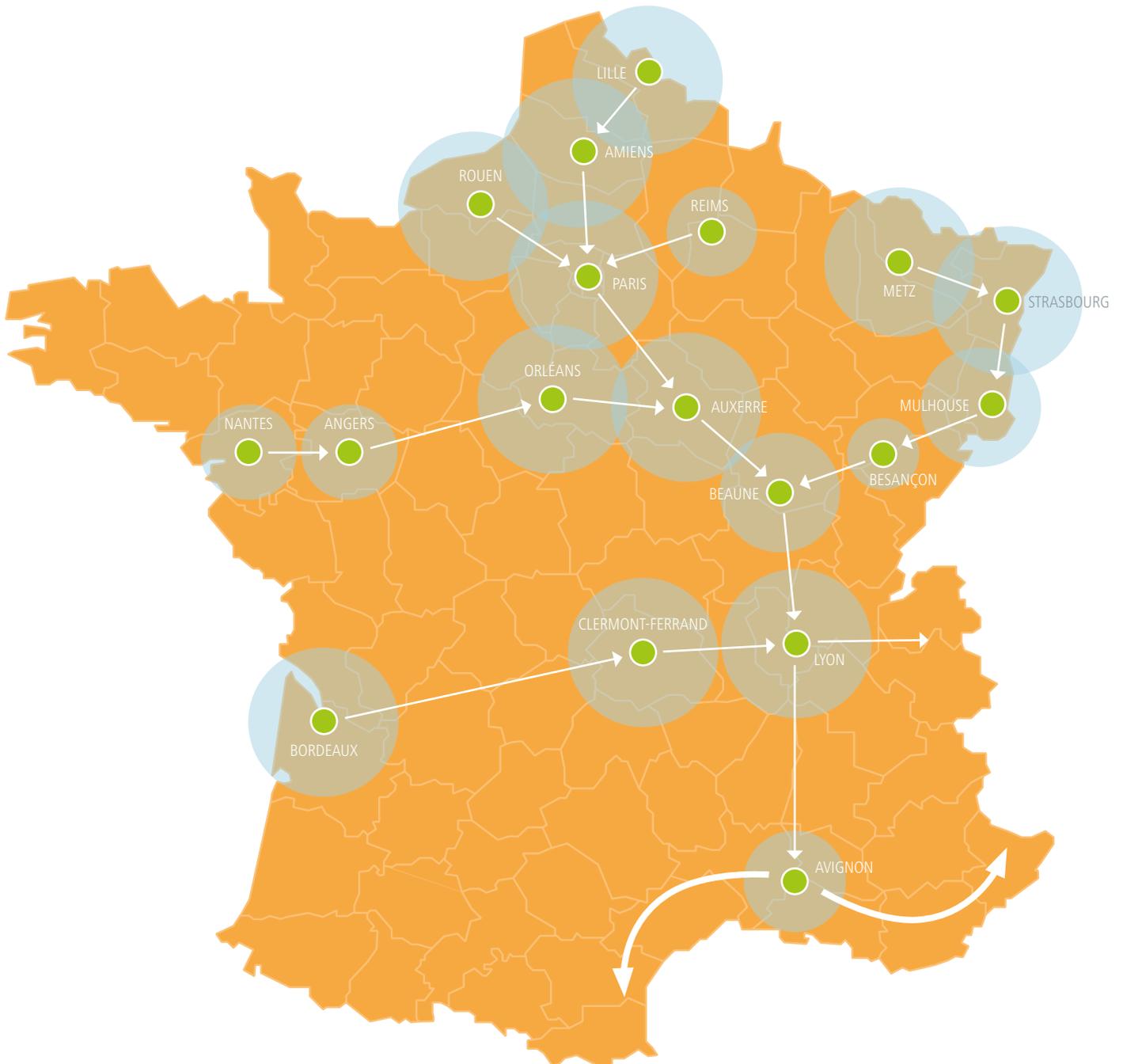
**Pour les séjours en France, nous invitons vivement les vacanciers qui le souhaitent à se rendre directement sur les lieux de séjour. Ils peuvent aussi choisir notre formule "accueil en gare". Un accompagnateur de La Grande Ourse Voyages Adaptés prendra en charge le vacancier à la descente du train à la gare la plus proche du lieu de séjour. Une réduction de 150€ sera ainsi proposée pour les personnes n'utilisant pas nos transports (75€ par trajet et par personne).**

## NOTRE ORGANISATION

Si l'établissement dans lequel réside le vacancier se situe à moins d'une heure de trajet de la ville de départ (points verts sur la carte ci-contre), nous assurons la prise en charge sur l'établissement, et ce, à partir de 5 vacanciers inscrits aux mêmes dates de départ et de retour (hors séjours aériens) et partant sur le même lieu de séjour ou à proximité de celui-ci, sans coût supplémentaire. Dans les autres cas, veuillez nous consulter pour une étude personnalisée.

Pour le confort des vacanciers, n'hésitez pas à vous regrouper entre différentes structures ou services éducatifs pour une prise en charge sur un lieu de votre choix. Cela vous permet, quelle que soit votre ville de départ, d'accéder aux séjours proposés par l'association.

# VILLES DE PRISE EN CHARGE



# NOS SÉJOURS ADAPTÉS • HIVER 2018-2019

PAGES	NOS SÉJOURS HIVER / 2018-2019	7 JOURS		11 JOURS	
		27/12/2018 au 02/01/2019		23/12/2018 au 02/01/2019	

SÉJOURS EN EUROPE						
15	ANGLETERRE / Londres / Shopping et découverte			BA	-	1995 €
16	ALLEMAGNE / Berlin / Un bain de dynamisme <b>NOUVEAU</b>		A	BA	-	1795 €
17	HONGRIE / Budapest / Traditions de fêtes		A	BA	-	1945 €
18	SARDAIGNE / Cagliari / Une fin d'année au soleil <b>NOUVEAU</b>		A	BA	-	1945 €
19	ÎLES BALÉARES / Au cœur de la Méditerranée <b>NOUVEAU</b>		A	BA	1645 €	-

PAGES	NOS SÉJOURS HIVER / 2018-2019	7 JOURS		12 JOURS	
		27/12/2018 au 02/01/2019		27/12/2018 au 02/01/2019	

SÉJOURS DÉTENTE & DÉCOUVERTES						
20	MAGIE DE NOËL EN ALSACE / Luttenbach <b>NOUVEAU</b>		A	BA	-	1745 €
21	BIEN-ÊTRE ET ÉVASION VOSGIENNE / La Bresse <b>NOUVEAU</b>	AR	A		-	1745 €
22	MARCHÉS DE NOËL ALSACIENS / Burnhaupt-le-Haut			BA	-	1645 €
23	ESCAPADE BOURGUIGNONNE / Dijon		A	BA	1290 €	1545 €
24	DÉCOUVERTE DE LA CAPITALE / Paris			BA	1390 €	1775 €
25	LA VILLE DES LUMIÈRES ET SES TRÉSORS / Lyon		A	BA	1345 €	1745 €

SÉJOURS MONTAGNE						
26	GÉRARDMER / Chiens de traîneaux <b>NOUVEAU</b>			BA	-	1745 €
27	ÉVIAN-LES-BAINS / Aux sources du bien-être		A	BA	-	1795 €
28	CHAPELLE D'ABONDANCE / Noël montagnard <b>NOUVEAU</b>		A	BA	-	1745 €
29	CHÂTEL / Spécial sports d'hiver !			BA	-	1645 €
30	ARÈCHES-BEAUFORT / Escapades savoyardes <b>NOUVEAU</b>	AR	A		-	1945 €
31	AILLON-LE-JEUNE / Noël magique à la neige <b>NOUVEAU</b>		A	BA	-	1695 €

SÉJOURS BORD DE MER						
32	NICE / La Riviera Française			BA	1290 €	1645 €
33	THÉOULE-SUR-MER / Douceur de la côte d'Azur		A	BA	-	1875 €
34	MARSEILLE / Les charmes de la cité phocéenne			BA	1345 €	1645 €
35	FRÉJUS / Tentations Méditerranéennes <b>NOUVEAU</b>	AR	A		-	1895 €

# SÉJOURS EN FRANCE

-  MONTAGNE
-  BORD DE MER
-  DÉTENTE & DÉCOUVERTES



**ORGANISATION DU TRANSPORT ET VILLES DE PRISE EN CHARGE : VOIR PAGES 8 & 9**  
**Contact et informations : 03 66 72 62 19 ou [transport@grande-ourse.org](mailto:transport@grande-ourse.org)**

# SÉJOURS EN EUROPE



---

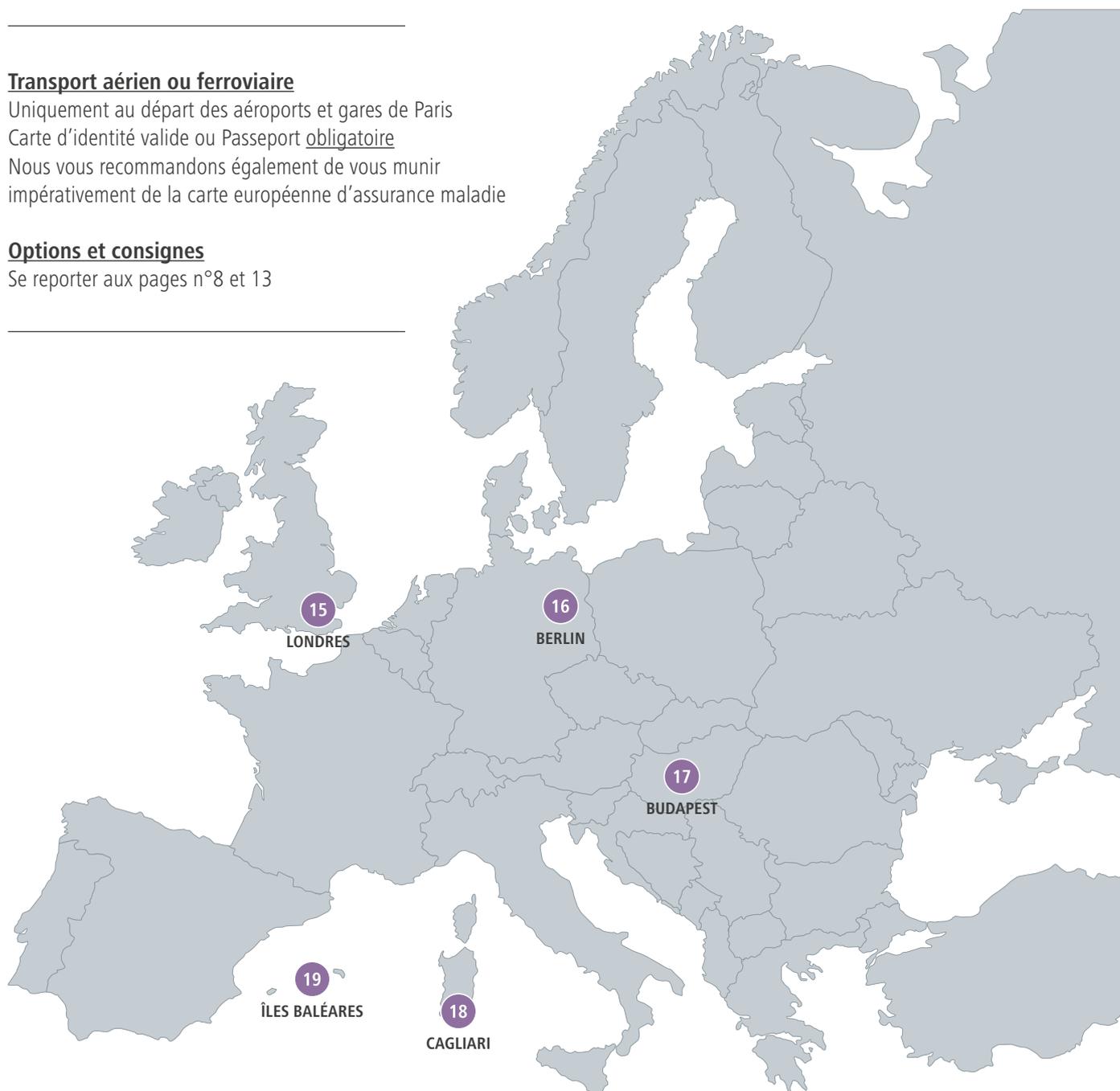
## **Transport aérien ou ferroviaire**

Uniquement au départ des aéroports et gares de Paris  
Carte d'identité valide ou Passeport obligatoire  
Nous vous recommandons également de vous munir  
impérativement de la carte européenne d'assurance maladie

## **Options et consignes**

Se reporter aux pages n°8 et 13

---



# INFORMATIONS PRATIQUES

## > SPÉCIFICITÉS DE CERTAINS SÉJOURS

### • ANGLETERRE

- Document obligatoire : Carte d'identité valide\* ou Passeport
- Décalage horaire : - 1h
- Indicatif téléphonique : pour appeler depuis la France 00 44

### • HONGRIE

- Document obligatoire : Carte d'identité valide\* ou Passeport
- Indicatif téléphonique : pour appeler depuis la France 00 36

### • ALLEMAGNE

- Document obligatoire : Carte d'identité valide\* ou Passeport
- Indicatif téléphonique : pour appeler depuis la France 00 49

### • ESPAGNE

- Documents obligatoires : Carte d'identité valide\* ou Passeport
- Indicatif téléphonique : pour appeler depuis la France 00 34

### • ITALIE

- Document obligatoire : Carte d'identité valide\* ou Passeport
- Indicatif téléphonique : pour appeler depuis la France 00 39



PERSONNE DE BONNE AUTONOMIE



PERSONNE AUTONOME



PERSONNE D'AUTONOMIE RELATIVE



ACCUEIL COUPLE



ASCENSEUR DISPONIBLE



HÉBERGEMENT DE PLAIN PIED



HÉBERGEMENT AVEC ESCALIERS



ACCÈS INTERNET À DISPOSITION

► Nous vous recommandons de vous munir impérativement de la Carte Européenne d'Assurance Maladie pour les séjours cités ci-dessous : **Angleterre, Hongrie, Allemagne, Espagne et Italie.**

\* Pour les cartes d'identité délivrées entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013, bénéficiant d'une prolongation de 5 années supplémentaires, le ministère des affaires étrangères recommande de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à une Carte d'Identité Nationale portant une date de validité dépassée (bien qu'elle soit considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité). En effet, si les autorités des pays étrangers sont informées de cette nouvelle mesure, il ne peut être garanti que celle-ci soit comprise et assimilée par d'autres acteurs (compagnies aériennes, banques, commerces...). Concernant nos séjours avec transport aérien, toute détention de médicaments doit pouvoir être justifiée par une prescription médicale.



Notre agence de voyage dispose de l'**agrément ANCV** qui permet à vos résidents et usagers de régler, en partie ou en totalité, leurs séjours de vacances par l'intermédiaire de chèques vacances. Le chèque vacances est utilisable toute l'année pour des prestations en France (y compris les DOM-TOM) et à destination des pays de l'Union Européenne. Ce dernier est valable 2 ans en plus de son année d'émission. N'hésitez pas à nous contacter (03 66 72 62 18) pour de plus amples informations et à consulter le site Internet [www.ancv.com](http://www.ancv.com).



# MÉMENTO

## **PRÉ-RÉSERVATION**

1. Téléchargez le formulaire dans la rubrique Réservation / Modalités sur [www.grande-ourse.org](http://www.grande-ourse.org). Vous trouverez également ce document en page 37 de notre brochure.
2. Nous faire parvenir celui-ci par email, fax ou courrier.

**La nouvelle instruction VAO n°DGCS/SD3B/2015/233 du 10 juillet 2015 impose, depuis sa mise en place, un certain nombre d'obligations concernant les informations contenues dans le dossier d'inscription qui sont transmises aux organismes de voyages adaptés. Nous vous remercions de prendre un soin tout particulier dans la rédaction de celui-ci et de bien vouloir respecter les mentions obligatoires indiquées sur chaque page.**

## **INSCRIPTION**

1. Téléchargez le dossier dans la rubrique Réservation / Modalités sur [www.grande-ourse.org](http://www.grande-ourse.org)
2. Nous envoyer celui-ci accompagné d'un acompte de 500€ (plus le montant des assurances facultatives si souscrites).

### **La fiche administrative ainsi que les fiches de renseignements n°1, 2 et 3**

Elles doivent obligatoirement être datées et signées par le vacancier ou son représentant légal.

### **Les fiches médicales n°1 et 2**

Elles doivent obligatoirement être datées et signées par le vacancier ou son représentant légal et par le médecin traitant.

### **La fiche frais médicaux et soins tiers médicaux (le cas échéant)**

Elle doit être obligatoirement signée et tamponnée par les personnes habilitées.

À DÉFAUT, LE DOSSIER SERA RETOURNÉ !

## **ASSURANCES (FACULTATIVES)**

Vous pouvez consulter et/ou télécharger sur notre site Internet les conditions générales et spéciales de nos assurances voyages dans la rubrique Réservation / Assurances.

## **CONTACT**

La Grande Ourse Voyages Adaptés  
4 bis, rue d'en Bas • 59151 BRUNÉMONT  
Tél. 03 66 72 62 18 • Fax : 03 65 17 04 11 • Email : [contact@grande-ourse.org](mailto:contact@grande-ourse.org)

La Grande Ourse Voyages Adaptés dispose d'un agrément VAO (Vacances Adaptées Organisées) délivré le 01/04/2016 par la Préfecture de la Région Nord - Pas-de-Calais - Picardie

Atout France : IM059160001 • Garantie financière : APST (Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme)  
RC Professionnelle : Hiscox / PRC 0137603



## ANGLETERRE • Londres • Shopping et découvertes



À vous la capitale du shopping dans toute son originalité : ses monuments emblématiques, ses parcs, ses attractions, ses grands magasins, ses quartiers typiques...

### LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



PALAIS DE BUCKINGHAM

Du 23/12/2018 au 02/01/2019



BIG BEN



TOWER BRIDGE



INDICE DE FATIGABILITÉ : 4/5

BA



WiFi

#### PUBLIC

12 personnes de bonne autonomie  
2 accompagnateurs

#### HÉBERGEMENT

Hôtel Ibis Styles  
Chambres de 2 personnes  
avec salle de bains et toilettes

#### EXCURSIONS

Transports urbains

#### RESTAURATION

Pension complète  
Repas de midi pris au restaurant

Pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons accueillir les personnes nécessitant des soins infirmiers pendant le séjour. Ce séjour s'adresse aux vacanciers sans difficulté motrice.

#### PRÉVU ÉGALEMENT :

##### **Visite de Londres**

Tour de Londres, British Museum  
Trafalgar Square...

**Shopping** : Harrods, Piccadilly  
Circus, Oxford Street, Selfridges.

Mais aussi :

Activités à la carte, soirées,  
animations et loisirs variés.

**Repas festifs  
pour Noël et Nouvel An !**

#### TRANSPORT

Train Eurostar au départ de Paris  
Accueil la veille et options : page 8

#### CARTE D'IDENTITÉ VALIDE OBLIGATOIRE

#### IMPORTANT :

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.

**11 JOURS • 1995€**  
Hors assurance

NOUVEAUTÉ

## ALLEMAGNE • Berlin • Un bain de dynamisme



Découvrez cette jeune capitale combinant un passé chargé d'histoire et un avenir plein de promesses, visitez un célèbre musée de cire et un zoo de réputation mondiale.

LES  
EXCURSIONS  
DU SÉJOUR

ZOO DE BERLIN

Du 23/12/2018 au 02/01/2019



MUSÉE MADAME TUSSAUDS



PALAIS DU REICHSTAG



INDICE DE FATIGABILITÉ : 3/5

A

BA

**PUBLIC**

12 personnes autonomes  
et de bonne autonomie  
2 accompagnateurs

**HÉBERGEMENT**

Hôtel\*\*\*

Chambres de 2 à 3 personnes  
avec salle de bains et toilettes  
Sauna sur place

**EXCURSIONS**

Transports urbains

**RESTAURATION**

Pension complète

Repas du midi pris au restaurant

Pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons accueillir les personnes nécessitant des soins infirmiers pendant le séjour. Ce séjour s'adresse aux vacanciers sans difficulté motrice.

**POINTS FORTS :**

Sauna sur place

Mais aussi :

Activités à la carte, soirées,  
animations et loisirs variés.

Repas festifs

pour Noël et Nouvel An !

**TRANSPORT**

Avion au départ de Paris

Accueil la veille et options : page 8

**CARTE D'IDENTITÉ VALIDE OBLIGATOIRE****IMPORTANT :**

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.

**11 JOURS • 1795 €**  
Hors assurance



## HONGRIE • Budapest • Traditions de fêtes



Un séjour plein de charme au cœur de la capitale hongroise : découvrez tout le lustre de son passé, sa richesse architecturale, ses pittoresques marchés de Noël.

### LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



CHÂTEAU ROYAL DE BUDA

Du 23/12/2018 au 02/01/2019



MARCHÉS DE NOËL



BASILIQUE SAINT-ÉTIENNE



INDICE DE FATIGABILITÉ : 4/5

A

BA



#### PUBLIC

12 personnes autonomes  
et de bonne autonomie  
2 accompagnateurs

#### HÉBERGEMENT

Hôtel \*\*\*\*  
proche du centre  
Chambres de 2 à 3 personnes  
avec salle de bains et toilettes

#### EXCURSIONS

Transports urbains

#### RESTAURATION

Pension complète

Pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons accueillir les personnes nécessitant des soins infirmiers pendant le séjour. Ce séjour s'adresse aux vacanciers sans difficulté motrice.

#### POINTS FORTS :

Hôtel\*\*\*\*

Proche du centre-ville

Mais aussi :  
Activités à la carte, soirées,  
animations et loisirs variés.

Repas festifs  
pour Noël et Nouvel An !

#### TRANSPORT

Avion au départ de Paris  
Accueil la veille et options : page 8

#### CARTE D'IDENTITÉ VALIDE OBLIGATOIRE

#### IMPORTANT :

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.

11 JOURS • 1945 €  
Hors assurance



## SARDAIGNE • Cagliari • Une fin d'année au soleil



Profitez des sites enchanteurs de la capitale de la Sardaigne, de ses collines surplombant la Méditerranée, de son cœur historique plein de richesses, de son climat.

### LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



PARC DE MONTE URPINU

Du 23/12/2018 au 02/01/2019



CAGLIARI ET SES FORTIFICATIONS



CATHÉDRALE DE SAINTE-MARIE

#### TRANSPORT

Avion au départ de Paris  
Accueil la veille et options : page 8

#### CARTE D'IDENTITÉ VALIDE OBLIGATOIRE

#### IMPORTANT :

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



INDICE DE FATIGABILITÉ : 4/5



#### PUBLIC

12 personnes autonomes  
et de bonne autonomie  
2 accompagnateurs

#### HÉBERGEMENT

Hôtel \*\*\*  
Chambres de 2 à 3 personnes  
avec salle de bains et toilettes

#### EXCURSIONS

Transports urbains

#### RESTAURATION

Pension complète  
Repas du midi pris au restaurant

Pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons accueillir les personnes nécessitant des soins infirmiers pendant le séjour. Ce séjour s'adresse aux vacanciers sans difficulté motrice.

**POINTS FORTS :**  
Hôtel\*\*\* atypique  
Au cœur de la vieille ville

Mais aussi :  
Activités à la carte, soirées,  
animations et loisirs variés.

Repas festifs  
pour Noël et Nouvel An !

11 JOURS • 1945 €  
Hors assurance

NOUVEAUTÉ

## ESPAGNE • Îles Baléares : Au cœur de la Méditerranée

Un séjour fabuleux entre de superbes panoramas, le charme mauresque de la vieille ville de Palma de Majorque, la rencontre d'animaux marins extraordinaires.

LES  
EXCURSIONS  
DU SÉJOUR

MARINELAND

Du 27/12/2018 au 02/01/2019



PALMA DE MAJORQUE



VALLDEMOSSA

**TRANSPORT**

Avion au départ de Paris  
Accueil la veille et options : page 8

**CARTE D'IDENTITÉ VALIDE OBLIGATOIRE****IMPORTANT :**

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



INDICE DE FATIGABILITÉ : 3/5

A

BA

**PUBLIC**

12 personnes autonomes  
et de bonne autonomie  
2 accompagnateurs

**HÉBERGEMENT**

Hôtel\*\*\*  
Chambres de 2 à 3 personnes  
avec lavabo, douche et toilettes

**EXCURSIONS**

Transports locaux

**RESTAURATION**

Pension complète

Pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons accueillir les personnes nécessitant des soins infirmiers pendant le séjour. Ce séjour s'adresse aux vacanciers sans difficulté motrice.

**POINTS FORTS :**

Hôtel\*\*\*

Vue sur la baie de Palma

Mais aussi :

Activités à la carte, soirées,  
animations et loisirs variés.

Repas festifs  
pour le Nouvel An !

7 JOURS • 1645€  
Hors assurance

NOUVEAUTÉ

## MAGIE DE NOËL EN ALSACE • Luttenbach

Flânez dans cette splendide région d'Alsace au rythme des sabots des chevaux, savourez ses traditions festives entre petits gâteaux de Noël et célèbres fromages !

LES  
EXCURSIONS  
DU SÉJOUR

COLMAR ET SON MARCHÉ DE NOËL

Du 22/12/2018 au 02/01/2019



BALADE EN CALÈCHE (1/2 JOURNÉE)



MAISON DU FROMAGE



INDICE DE FATIGABILITÉ : 2/5

A

BA

**PUBLIC**

15 personnes autonomes  
et de bonne autonomie  
3 accompagnateurs

**HÉBERGEMENT**

Centre de vacances ODCVL  
Chambres de 2 à 3 personnes  
avec lavabo  
Centre équestre sur place

**EXCURSIONS**

Véhicule à disposition

**RESTAURATION**

Pension complète

**POINTS FORTS :**

Hébergement labellisé  
Tourisme et Handicap  
Au coeur de la vallée de Munster  
Marché de Noël de Colmar

Mais aussi :

Activités à la carte, soirées,  
animations et loisirs variés.

Repas festifs  
pour Noël et Nouvel An !

**TRANSPORT**

En autocar Grand Tourisme  
Villes de prise en charge : page 9

**IMPORTANT :**

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.

12 JOURS • 1745 €  
Hors assurance

NOUVEAUTÉ

## BIEN-ÊTRE ET ÉVASION VOSGIENNE • La Bresse

Un fabuleux programme, entre évasion au cœur du Parc Régional des Ballons des Vosges à la rencontre d'animaux fascinants et relaxation au sein de l'espace bien-être !

LES  
EXCURSIONS  
DU SÉJOUR

CHIENS DE TRAÎNEAUX

Du 22/12/2018 au 02/01/2019



MONTAGNE DES LAMAS



ESPACE BIEN-ÊTRE

**POINTS FORTS :**  
Hébergement labellisé  
Tourisme et Handicap  
Chiens de traîneaux,  
Piscine et espace détente  
sur place

Mais aussi :  
Activités à la carte, soirées,  
animations et loisirs variés.

**Repas festifs  
pour Noël et Nouvel An !**

**TRANSPORT**

En autocar Grand Tourisme  
Villes de prise en charge : page 9

**MAILLOT DE BAIN OBLIGATOIRE****IMPORTANT :**

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



INDICE DE FATIGABILITÉ : 2/5

AR

A

**PUBLIC**

18 personnes autonomes  
et d'autonomie relative  
3 accompagnateurs

**HÉBERGEMENT**

Centre de vacances ODCVL  
Chambres de 2 à 3 personnes  
avec douche et lavabo

**Piscine intérieure**  
**Espace bien-être détente**  
**avec sauna et hammam**

**EXCURSIONS**

Véhicule à disposition

**RESTAURATION**

Pension complète

**12 JOURS • 1745 €**  
Hors assurance

# MARCHÉS DE NOËL ALSACIENS • Burnhaupt-le-Haut



Une immersion dans l'extraordinaire patrimoine alsacien, au travers de son fabuleux village-musée vivant et de ses marchés de Noël aux décors enchanteurs.

## LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



ÉCOMUSÉE D'ALSACE

Du 22/12/2018 au 02/01/2019



MARCHÉS DE NOËL ALSACIENS



EGUISHEIM

### TRANSPORT

En autocar Grand Tourisme  
Villes de prise en charge : page 9

### IMPORTANT :

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



INDICE DE FATIGABILITÉ : 3/5

BA



### PUBLIC

15 personnes de bonne autonomie  
3 accompagnateurs

### HÉBERGEMENT

Camping\*\*\*  
Mobil-homes et chalets  
Chambres de 2 personnes  
avec salle de bains et toilettes

### EXCURSIONS

Véhicule à disposition

### RESTAURATION

Pension complète  
Spécialités locales

**POINTS FORTS :**  
Découverte des villages typiquement alsaciens avec leurs marchés de Noël

Mais aussi :  
Activités à la carte, soirées, animations et loisirs variés.

**Repas festifs pour Noël et Nouvel An !**

**12 JOURS • 1645€**  
Hors assurance

## ESCAPADE BOURGUIGNONNE • Dijon

Découvrez la capitale des Ducs de Bourgogne, ses rues piétonnes, ses quartiers historiques, ses parcs et ses jardins, ses gourmandises, ses féeries de Noël...

### LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



MARCHÉS DE NOËL

Du 22/12/2018 au 02/01/2019  
Du 27/12/2018 au 02/01/2019\*



DÉCOUVERTE DU PAIN D'ÉPICES



MUSÉE DES BEAUX-ARTS

#### PRÉVU ÉGALEMENT :

Parcours de la Chouette : découverte de Dijon

#### POINTS FORTS :

Hébergement labellisé  
Tourisme et Handicap

Mais aussi :

Activités à la carte, soirées, animations et loisirs variés.

Repas festifs  
pour Noël et Nouvel An !

#### TRANSPORT

En autocar Grand Tourisme

Villes de prise en charge : page 9

Accueil en gare possible : -75€ par trajet  
Uniquement pour le séjour de 12 jours

#### IMPORTANT :

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



INDICE DE FATIGABILITÉ : 2/5

A

BA



#### PUBLIC

15 personnes autonomes  
et de bonne autonomie  
3 accompagnateurs

#### HÉBERGEMENT

Centre d'accueil Ethic Etapes  
Chambres de 2 personnes  
avec salle de bains et toilettes

#### EXCURSIONS

Transports urbains

#### RESTAURATION

Pension complète

\*PAS DE PRISE EN CHARGE  
TRANSPORT ALLER LE 27/12/2018 POUR LES  
SÉJOURS DE 7 JOURS, SAUF VILLES CI-DESSOUS :  
LILLE • AMIENS • PARIS

12 JOURS • 1545€  
7 JOURS • 1290€  
Hors assurance

OPTION DISNEYLAND : 100 €

## DÉCOUVERTE DE LA CAPITALE • Paris

Rencontrez des célébrités... de cire, et explorez les multiples facettes de la capitale avec son patrimoine unique au monde et ses quartiers emblématiques.

LES  
EXCURSIONS  
DU SÉJOUR

MUSÉE GRÉVIN

Du 22/12/2018 au 02/01/2019  
Du 27/12/2018 au 02/01/2019



NOTRE DAME



EN OPTION : 100 €

UNE JOURNÉE À DISNEYLAND



INDICE DE FATIGABILITÉ : 4/5

BA

**PUBLIC**

15 personnes de bonne autonomie  
3 accompagnateurs

**HÉBERGEMENT**

Centre de séjour  
Chambres de 2 et 3 personnes  
(quelques lits superposés)  
avec douche et toilettes

**EXCURSIONS**

Transports urbains

**RESTAURATION**

Pension complète  
Quelques repas pris au restaurant

\*PAS DE PRISE EN CHARGE  
TRANSPORT ALLER LE 27/12/2018 POUR LES  
SÉJOURS DE 7 JOURS, SAUF VILLES CI-DESSOUS :  
LILLE • AMIENS • PARIS

**PRÉVU ÉGALEMENT :****Monuments Parisiens :**

Tour Eiffel, Montmartre, Arc de Triomphe,...

**Mais aussi :**

Activités à la carte, soirées, animations et loisirs variés.

**Repas festifs  
pour Noël et Nouvel An !**

**TRANSPORT**

En autocar Grand Tourisme

Villes de prise en charge : page 9

Accueil en gare possible : -75€ par trajet  
**Uniquement pour le séjour de 12 jours**

**IMPORTANT :**

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.

**12 JOURS • 1775 €**  
**7 JOURS • 1390 €**  
Hors assurance



## LA VILLE DES LUMIÈRES ET SES TRÉSORS • Lyon

Explorez la ville des frères Lumière, inventeurs du cinéma moderne et son patrimoine : quartiers historiques mondialement reconnus, coins de nature préservés...

### LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



MUSÉE MINIATURE ET CINÉMA

Du 22/12/2018 au 02/01/2019  
Du 27/12/2018 au 02/01/2019\*



MARCHÉS DE NOËL



PARC DE LA TÊTE D'OR

**POINTS FORTS :**  
Au cœur de la ville de Lyon classée au patrimoine mondial de l'UNESCO

Mais aussi :  
Activités à la carte, soirées, animations et loisirs variés.

**Repas festifs pour Noël et Nouvel An !**

#### TRANSPORT

En autocar Grand Tourisme  
Villes de prise en charge : page 9  
Accueil en gare possible : -75€ par trajet  
**Uniquement pour le séjour de 12 jours**

#### IMPORTANT :

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



INDICE DE FATIGABILITÉ : 3/5

A

BA



#### PUBLIC

15 personnes autonomes et de bonne autonomie  
3 accompagnateurs

#### HÉBERGEMENT

Centre d'accueil Ethic Etapes avec jardin et salle de jeux  
Chambres de 2 à 3 personnes avec salle de bains et toilettes

#### EXCURSIONS

Transports urbains

#### RESTAURATION

Pension complète

\*PAS DE PRISE EN CHARGE  
TRANSPORT ALLER LE 27/12/2018 POUR LES SÉJOURS DE 7 JOURS, SAUF VILLES CI-DESSOUS :  
LILLE • AMIENS • PARIS

12 JOURS • 1745€  
7 JOURS • 1345€  
Hors assurance



## GÉRARDMER • Chiens de traîneau



Dans un panorama exceptionnel, relaxation et évasion vous attendent : rencontre avec des animaux de la Cordillère des Andes, balade avec des chiens de traîneau...

### LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



CHIENS DE TRAÎNEAUX

Du 22/12/2018 au 02/01/2019



CHÈVRES DU BARBANT



MONTAGNE DES LAMAS



INDICE DE FATIGABILITÉ : 2/5

BA



#### PUBLIC

18 personnes de bonne autonomie  
3 accompagnateurs

#### HÉBERGEMENT

Centre de vacances ODCVL  
Terrasses et vue sur le lac  
Chambres de 2 à 3 personnes  
avec douche et lavabo

#### EXCURSIONS

Véhicule à disposition

#### RESTAURATION

Pension complète

**POINTS FORTS :**  
Hébergement labellisé  
Tourisme et Handicap  
Chiens de traîneau,  
Terrasse et vue imprenable  
sur le lac !

Mais aussi :  
Activités à la carte, soirées,  
animations et loisirs variés.

Repas festifs  
pour Noël et Nouvel An !

#### TRANSPORT

En autocar Grand Tourisme  
Villes de prise en charge : page 9

#### IMPORTANT :

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.

12 JOURS • 1745 €  
Hors assurance

## ÉVIAN-LES-BAINS • Aux sources du bien-être

Démarrez 2019 en beauté en vous ressourçant dans les eaux thermales de cette magnifique région au pied des Alpes et en explorant les rives du Léman et leurs secrets.

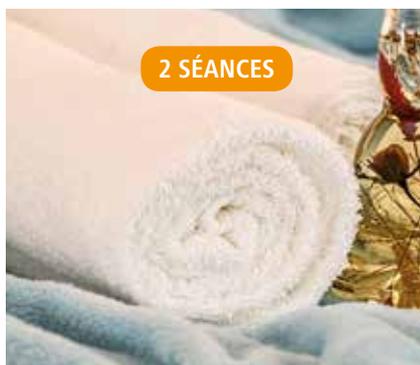
LES  
EXCURSIONS  
DU SÉJOUR

GENÈVE

Du 22/12/2018 au 02/01/2019



FERME DU PETIT MONT



THERMES

**TRANSPORT**

En autocar Grand Tourisme  
Villes de prise en charge : page 9

**MAILLOT DE BAIN OBLIGATOIRE****IMPORTANT :**

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



INDICE DE FATIGABILITÉ : 1/5

**PUBLIC**

15 personnes autonomes  
et de bonne autonomie  
3 accompagnateurs

**HÉBERGEMENT**

Centre d'accueil Ethic Etapes  
situé sur la rive sud du lac Léman,  
avec une splendide vue panoramique,  
Chambres de 2 à 3 personnes  
avec salle de bains et toilettes

**EXCURSIONS**

Véhicule à disposition

**RESTAURATION**

Pension complète

**POINTS FORTS :**

Vue panoramique sur le lac  
Therms d'Évian  
À la frontière suisse et  
au pied des Alpes

**Mais aussi :**

Activités à la carte, soirées,  
animations et loisirs variés.

**Repas festifs  
pour Noël et Nouvel An !**

**12 JOURS • 1795 €**  
Hors assurance

NOUVEAUTÉ

## CHAPELLE D'ABONDANCE • Féeries d'un Noël montagnard

Du 22/12/2018 au 02/01/2019

Séjournes dans un site grandiose niché au cœur des Alpes. Ressourcez-vous dans un centre aquatique et profitez des joies de la montagne en hiver et des charmes locaux !

LES  
EXCURSIONS  
DU SÉJOUR

FROMAGERIE



BIEN-ÊTRE ET RELAXATION



CHÈVRERIE

**TRANSPORT**

En autocar Grand Tourisme  
Villes de prise en charge : page 9

**MAILLOT DE BAIN OBLIGATOIRE****IMPORTANT :**

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



INDICE DE FATIGABILITÉ : 3/5

A

BA

**PUBLIC**

15 personnes autonomes  
et de bonne autonomie  
3 accompagnateurs

**HÉBERGEMENT**

Centre de vacances  
Chambres de 2 et 3 personnes  
avec salle de bains et toilettes

**EXCURSIONS**

Véhicule à disposition

**RESTAURATION**

Pension complète

**POINTS FORTS :**  
Au cœur des Alpes  
Relaxation et détente au centre  
aquatique

Mais aussi :  
Activités à la carte, soirées,  
animations et loisirs variés.

**Repas festifs  
pour Noël et Nouvel An !**

**12 JOURS • 1745 €**  
Hors assurance

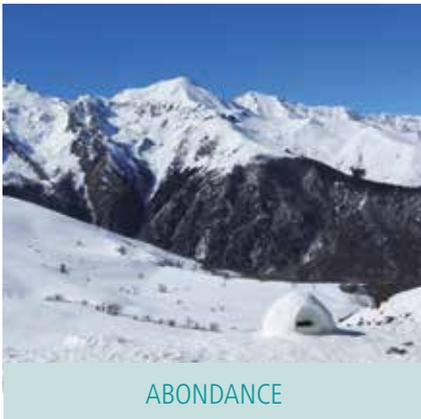


## CHÂTEL • Spécial sports d'hiver !



Le pur plaisir de parcourir les pentes enneigées dans cette charmante station alpine, avec relaxation en centre aquatique et découverte de la richesse des environs.

### LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



ABONDANCE

Du 22/12/2018 au 02/01/2019



BIEN-ÊTRE ET RELAXATION



SKI OU RAQUETTES (au choix)



#### POINTS FORTS :

Au cœur d'un village alpin  
Relaxation et détente au centre aquatique

Mais aussi :

Activités à la carte, soirées,  
animations et loisirs variés.

**Repas festifs  
pour Noël et Nouvel An !**

#### TRANSPORT

En autocar Grand Tourisme  
Villes de prise en charge : page 9

#### MAILLOT DE BAIN OBLIGATOIRE

#### IMPORTANT :

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



INDICE DE FATIGABILITÉ : 3/5

BA



#### PUBLIC

15 personnes de bonne autonomie  
3 accompagnateurs

#### HÉBERGEMENT

Chalet de vacances  
label Station Verte  
Chambres de 3 personnes  
avec lavabo

#### EXCURSIONS

Transports locaux

#### RESTAURATION

Pension complète

**12 JOURS • 1645€**  
Hors assurance

NOUVEAUTÉ

## ARÊCHES-BEAUFORT • Escapades savoyardes

Profitez du confort de ce village de vacances pour vous ressourcer au bon air de la montagne, découvrir le patrimoine local, goûter le savoureux Beaufort...

LES  
EXCURSIONS  
DU SÉJOUR

CITÉ MÉDIÉVALE DE CONFLANS

Du 22/12/2018 au 02/01/2019



COOPÉRATIVE LAITIÈRE



RAQUETTES

**TRANSPORT**

En autocar Grand Tourisme  
Villes de prise en charge : page 9

**IMPORTANT :**

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



INDICE DE FATIGABILITÉ : 2/5

AR

A

**PUBLIC**

18 personnes autonomes  
et d'autonomie relative  
3 accompagnateurs

**HÉBERGEMENT**

Village vacances\*\*  
au coeur de la Savoie  
Prestations de haute qualité  
Chambres de 2 personnes  
avec salle de bains et toilettes

**EXCURSIONS**

Véhicule à disposition

**RESTAURATION**

Pension complète

**POINTS FORTS :**  
Village vacances\*\*  
dans un cadre typiquement  
savoyard

Mais aussi :  
Activités à la carte, soirées,  
animations et loisirs variés.

**Repas festifs  
pour Noël et Nouvel An !**

**12 JOURS • 1945€**  
Hors assurance

NOUVEAUTÉ

## AILLON-LE-JEUNE • Noël Magique à la neige

Un Noël inoubliable au cœur des cimes enneigées du Parc Naturel du massif des Bauges : découvrez des sites magnifiques et le meilleur des traditions montagnardes.

LES  
EXCURSIONS  
DU SÉJOUR

ANNECY

Du 22/12/2018 au 02/01/2019



FROMAGERIE DU VAL D'AILLON



ÉLEVAGE DE CHIENS DE TRAÎNEAUX\*

**TRANSPORT**

En autocar Grand Tourisme  
Villes de prise en charge : page 9

\*EN OPTION 1/2H DE BALADE : 40€

**IMPORTANT :**

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



INDICE DE FATIGABILITÉ : 2/5

A

BA

**PUBLIC**

18 personnes autonomes  
et de bonne autonomie  
3 accompagnateurs

**HÉBERGEMENT**

Centre de vacances  
au cœur de la montagne  
Chambres de 3 personnes  
avec lavabo

**EXCURSIONS**

Véhicule à disposition

**RESTAURATION**

Pension complète

**POINTS FORTS :**  
Chiens de traîneaux  
Détente et multi-activités  
Au cœur des deux Savoie

Mais aussi :  
Activités à la carte, soirées,  
animations et loisirs variés.

**Repas festifs  
pour Noël et Nouvel An !**

**12 JOURS • 1695€**  
Hors assurance



## NICE • La Riviera Française



Cette ville phare de la Côte d'Azur vous charmera par sa beauté et la douceur de son climat. Venez découvrir ses extraordinaires attractions et ses superbes paysages.

### LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



PETIT TRAIN TOURISTIQUE

Du 22/12/2018 au 02/01/2019  
Du 27/12/2018 au 02/01/2019\*



PARC PHEONIX



MUSÉE NATIONAL DU SPORT



INDICE DE FATIGABILITÉ : 4/5



#### PUBLIC

16 personnes de bonne autonomie  
3 accompagnateurs

#### HÉBERGEMENT

Apart'hôtel Adagio  
à deux pas de la vieille ville  
Studios de 2 personnes  
avec salle de bains et toilettes

#### EXCURSIONS

Transports locaux

#### RESTAURATION

Pension complète  
Repas pris au restaurant

\*PAS DE PRISE EN CHARGE  
TRANSPORT ALLER LE 27/12/2018 POUR LES  
SÉJOURS DE 7 JOURS, ACCUEIL UNIQUEMENT EN  
GARE DE NICE

**POINTS FORTS :**  
À deux pas du centre-ville  
historique

Mais aussi :  
Activités à la carte, soirées,  
animations et loisirs variés.

**Repas festifs  
pour Noël et Nouvel An !**

#### TRANSPORT

En autocar Grand Tourisme  
Villes de prise en charge : page 9  
Accueil en gare possible : -75€ par trajet  
**Uniquement pour le séjour de 12 jours**

#### IMPORTANT :

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.

**12 JOURS • 1645€**  
**7 JOURS • 1290€**  
Hors assurance



## THÉOULE-SUR-MER • Douceur de la côte d'Azur



Un décor naturel somptueux, face à la mer, pour une fin d'année d'exception : explorez la côte d'Azur et ses trésors et profitez de sa douceur hivernale.

### LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



MARINELAND

Du 22/12/2018 au 02/01/2019



NICE



FÊTE DES LUMIÈRES



INDICE DE FATIGABILITÉ : 2/5

A

BA



#### PUBLIC

15 personnes autonomes  
et de bonne autonomie  
3 accompagnateurs

#### HÉBERGEMENT

Résidence Hôtelière  
en front de mer située  
dans un village vacances\*\*\*  
Chambres de 2 personnes  
avec salle de bains et toilettes

#### EXCURSIONS

Minibus pour les sorties

#### RESTAURATION

Pension complète

#### POINTS FORTS :

Marineland  
Vue sur la baie de Cannes  
Village vacances\*\*\*

Mais aussi :  
Activités à la carte, soirées,  
animations et loisirs variés.

Repas festifs  
pour Noël et Nouvel An !

#### TRANSPORT

En autocar Grand Tourisme  
Villes de prise en charge : page 9

#### IMPORTANT :

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.

12 JOURS • 1875 €  
Hors assurance



## MARSEILLE • Les charmes de la cité phocéenne



Découvrez les nombreuses facettes de la cité phocéenne, son Vieux Port, ses plages, son célèbre stade Vélodrome, ses quartiers et monuments emblématiques.

### LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



VIEUX-PORT

Du 22/12/2018 au 02/01/2019  
Du 27/12/2018 au 02/01/2019\*



STADE VÉLODROME



NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE



**POINTS FORTS :**  
Visite du stade vélodrome  
Piscine couverte sur place

Mais aussi :  
Activités à la carte, soirées,  
animations et loisirs variés.

**Repas festifs  
pour Noël et Nouvel An !**

#### **TRANSPORT**

En autocar Grand Tourisme  
Villes de prise en charge : page 9  
Accueil en gare possible : -75€ par trajet  
**Uniquement pour le séjour de 12 jours**

#### **IMPORTANT :**

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



INDICE DE FATIGABILITÉ : 4/5



#### **PUBLIC**

16 personnes de bonne autonomie  
3 accompagnateurs

#### **HÉBERGEMENT**

Apart'hôtel Adagio  
Studios de 2 personnes  
avec salle de bains et toilettes

#### **EXCURSIONS**

Transports urbains

#### **RESTAURATION**

Pension complète  
Repas pris au restaurant

**\*PAS DE PRISE EN CHARGE  
TRANSPORT ALLER LE 27/12/2018 POUR LES  
SÉJOURS DE 7 JOURS, ACCUEIL UNIQUEMENT EN  
GARE DE MARSEILLE**

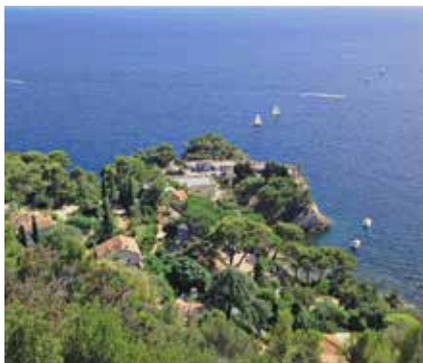
**12 JOURS • 1645€  
7 JOURS • 1345€  
Hors assurance**

NOUVEAUTÉ

## FRÉJUS • Tentations Méditerranéennes



Un Noël de rêve dans ce village de vacances au pays des santons ! Profitez des attraits typiques de cette magnifique région en bord de mer.

LES  
EXCURSIONS  
DU SÉJOUR

SAINT-RAPHAËL

Du 22/12/2018 au 02/01/2019



MARINELAND



PARFUMERIE DE GRASSE

**TRANSPORT**

En autocar Grand Tourisme  
Villes de prise en charge : page 9

**IMPORTANT :**

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



INDICE DE FATIGABILITÉ : 2/5

AR

A

**PUBLIC**

15 personnes autonomes  
et d'autonomie relative  
3 accompagnateurs

**HÉBERGEMENT**

Village vacances\*\*  
situé au coeur d'une pinède  
Prestations de haute qualité  
Chambres de 2 personnes  
avec salle de bains et toilettes

**EXCURSIONS**

Véhicule à disposition

**RESTAURATION**

Pension complète

**POINTS FORTS :**  
Village vacances\*\*  
au coeur d'une pinède  
Marineland

Mais aussi :  
Activités à la carte, soirées,  
animations et loisirs variés.

**Repas festifs  
pour Noël et Nouvel An !**

**12 JOURS • 1895€**  
Hors assurance



SAISON HIVER

## DOSSIER DE RÉSERVATION

### **IMPORTANT**

Lors du choix de la destination, veuillez à respecter le degré d'autonomie et l'**indice de fatigabilité** correspondant aux critères d'accueil du séjour proposé. Dans le cas contraire, nous serions contraints de refuser l'inscription lors de la lecture du dossier et de vous proposer une destination plus adaptée. Veuillez également vous assurer de l'exactitude des informations indiquées dans le dossier de réservation pour la pleine réussite des vacances.

## INFOS & RENSEIGNEMENTS

Service réservation : **03 66 72 62 18**

Ce dossier d'inscription a été revu selon la nouvelle instruction VAO n°DGCS/SD3B/2015/233 du 10/07/2015. Les fiches de renseignements n°1, 2 et 3 doivent être obligatoirement datées et signées par le vacancier ou son représentant légal. En ce qui concerne les fiches médicales n°1 et 2, celles-ci doivent être obligatoirement datées et signées par le vacancier ou son représentant légal et le médecin traitant.

**Le dossier de réservation complet peut être téléchargé sur notre site Internet dans la rubrique Modalités. Celui-ci doit comporter obligatoirement les documents ci-dessous :**

- La fiche administrative
- Les fiches de renseignements n°1, 2, 3, les fiches médicales n°1 et 2
- La fiche frais médicaux et soins tiers médicaux avec la copie des ordonnances (le cas échéant)
- La photocopie de l'attestation d'assurance maladie et de la carte vitale européenne pour les séjours en Europe
- La photocopie de la prescription médicale dactylographiée valable pour la durée du séjour
- Les photocopies de la carte d'identité ou du passeport (le cas échéant)
- L'acompte de 500€ et le montant de(s) l'assurance(s) choisie(s) en option (le cas échéant)

**La Grande Ourse • Voyages Adaptés**

4bis, rue d'en Bas • 59151 BRUNÉMONT • Tél. 03 66 72 62 18 • Fax : 03 65 17 04 11

Email : [contact@grande-ourse.org](mailto:contact@grande-ourse.org)





# FICHE ADMINISTRATIVE

Date et signature du vacancier ou de son représentant légal OBLIGATOIRES

**Nom et prénom du vacancier :** .....

Sexe :  Féminin  Masculin Nationalité : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Ville : .....

Portable :

N° de sécurité sociale :

Caisse d'affiliation : .....

**Photo d'identité**  
(obligatoire)

**Autonomie :**  Bonne autonomie  Autonome  Autonomie relative

Suivi en :  SAVS  Foyer d'hébergement  Foyer de vie  FAM  MAS

Autre, précisez : ..... Nom de la structure d'accueil .....

Travaille en ESAT :  Oui  Non Précisez : .....

**Nom du séjour de vacances :** .....

Page de la brochure : ..... Dates : du ..... / ..... / 2018 au ..... / ..... / 2019

En couple sur le séjour avec : ..... Chambre commune :  Oui  Non

Je souscris l'assurance annulation (3.5% du prix du séjour)  Oui  Non

Je souscris l'assurance annulation + interruption (4.5% du prix du séjour)  Oui  Non

Je souhaite une prise en charge transport (voir page 9)  Oui  Non  Aller  Retour

Ville de départ souhaitée : .....

Ville de retour souhaitée : .....

**Nom / prénom du responsable de l'inscription :** ..... Qualité : .....

Adresse : ..... Code Postal : .....

Ville : ..... E-mail : .....

Téléphone(s) : ..... Portable(s) : ..... Fax : .....

**Nom / prénom du responsable légal :** ..... Qualité : .....

Adresse : ..... Code Postal : .....

Ville : ..... E-mail : .....

Téléphone(s) : ..... Portable(s) : ..... Fax : .....

**Nom / prénom de la personne à contacter en cas de besoin pendant le séjour :** .....

Adresse : ..... Code Postal : .....

Ville : ..... E-mail : .....

Téléphone(s) : ..... Portable(s) : ..... Fax : .....

# RENSEIGNEMENTS N°1

Date et signature du vacancier ou de son représentant légal OBLIGATOIRES

VIE QUOTIDIENNE	Seul	Avec aide ponctuelle	Avec aide permanente
Fait sa toilette			
Prend sa douche			
Se rase			
Se coiffe			
S'habille			
Change ses vêtements			
Reconnait ses vêtements			
Se chausse			
Va aux toilettes			

ALIMENTAIRE	OUI	NON
Mange seul		
Boit seul		
Mange haché		
Mange mixé		
Régime alimentaire		
Précisez :		
Troubles alimentaires		
Précisez :		
Risque de fausse route		
Addiction alimentaire		
Précisez :		

LOISIRS / ACTIVITÉS	OUI	NON
Pratique habituelle de sports / loisirs		
Si Oui, le(s)quel(s) :		
Aime :		
N'aime pas :		
Contre-indications :		
Sait choisir parmi plusieurs activités		
Bonne résistance physique		
Capable d'une attention prolongée		
A déjà dormi en mobil home		
Peut dormir en haut d'un lit superposé		

COMMUNICATION	OUI	NON
Comprend		
Langage verbal		
Langage par gestes, gestes tactiles		
Utilise la L.S.F		
Utilise pictogrammes, dessins...		
Utilise des sons, cris, vocalises		
Aphasie		
Ecrit		
Lit		
Lit sur les lèvres		
Logorrhées		
Itérations		
Autre :		

RYTHME ET REPOS	OUI	NON
Se couche tôt		
Se couche tard		
Se lève tôt		
Se lève tard		
Fait la sieste		
Sommeil agité		
Sommeil difficile		
Peurs / angoisses nocturnes		
Besoin d'une surveillance nocturne		
Précisez :		

	Légère	Moyenne	Complète
Déficiência visuelle : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Déficiência auditive : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			

**DATE ET SIGNATURE**  
Vacancier ou représentant légal

# RENSEIGNEMENTS N°2

Date et signature du vacancier ou de son représentant légal OBLIGATOIRES

HABITUDE / COMPORTEMENT	OUI	NON
A peur du bain / douche		
Sociable		
Objet fétiche		
Rituels		
Précisez :		
Gère son argent seul		
Si non précisez :		
Fugueur (tendance à fuguer)		
Si Oui fréquence :		
Date de la dernière fugue :		
Tentative de suicide :		
Date de la dernière tentative :		
Besoins :		
Troubles de la mémoire		
Crises d'angoisse		
S'isole		
Fabulation, délire		
Hallucinations		
Phobies		
Précisez :		
T.O.C		
Mise en danger de soi		
Automutilation		
Agressivité verbale		
Agressivité physique		
Précisez :		
Comportement exhibitionniste		
Troubles sexuels		
Précisez :		
A peur de la foule		
Potomanie		
Kleptomane		
Peurs, craintes :		

DÉPLACEMENTS / SORTIES	OUI	NON
Se repère dans l'espace		
Se repère dans le temps		
Mémorise un trajet		
Sait demander son chemin		
Lit l'heure		
Peut rester seul sur la structure de vacances		
Peut sortir seul en séjour sans accompagnement		
Peut sortir en groupe sans accompagnement		
Peut sortir seul le soir		
Peut prendre un repas hors séjour		
Peut utiliser les transports en commun		
S'adapte aux lieux nouveaux		
Fatigable		
Monte et descend un escalier sans difficulté		
Résistant à la marche*		

\*Précisez :  1 km /  3 km /  5 km /  10 km

APPAREILLAGE	OUI	NON
Protections (jour / nuit)		
Protections fournies		
Besoin d'un fauteuil roulant		
Besoin de canne / béquille(s)		
Besoin de canne blanche (vue)		
Lunettes		
Lentilles		
Appareil auditif		
Appareil dentaire amovible		
Si Oui, le nettoie seul		
Chaussures orthopédiques		
Synthèse vocale / tablette		
Téléphone portable		
Bas de contention		
Autre :		

**DATE ET SIGNATURE**  
Vacancier ou représentant légal

# FICHE MÉDICALE N°1

Date et signature du vacancier ou de son représentant légal et du médecin OBLIGATOIRES

Nom / prénom du médecin traitant : .....

Adresse : ..... Code Postal : .....

Ville : ..... E-mail : .....

Téléphone(s) : ..... Portable(s) : ..... Fax : .....

Est-il joignable pendant le séjour :  Oui  Non / Si Non, nom et prénom du médecin joignable : .....

Adresse : ..... Code Postal : .....

Ville : ..... E-mail : .....

Téléphone(s) : ..... Portable(s) : ..... Fax : .....

SANTÉ / MÉDICAL	OUI	NON
Traitement médical		
Prend son traitement seul		
Enurésie diurne*		
Enurésie nocturne*		
Encoprésie diurne*		
Encoprésie nocturne*		
Contraceptif		
Précisez :		
Si Oui, gère seul(e)		
Règles douloureuses		
Règles abondantes		
Règles aménorrhées		
Date des dernières règles :		
Hyper-salivation		
Cardiaque		
Diabétique		
Injection insuline pendant le séjour		
Précisez fréquence :		
Gère seul ses injections		
Addiction		
Précisez :		
Allergies		
Précisez :		
Asthmatique		
Date de la dernière crise :		
Epileptique		
Epilepsie stabilisée		
Date de la dernière crise :		

\*si énurésie ou encoprésie, merci de fournir une alèse

ALIMENTAIRE	OUI	NON
Allergie alimentaire		
Précisez :		

LOISIRS / ACTIVITÉS	OUI	NON
Sait nager		
Peut se baigner avec surveillance		
Peut se baigner sans surveillance		
Participation à une activité soutenue		
Exposition au soleil modérée		

HABITUDE / COMPORTEMENT	OUI	NON
Fumeur		
Si oui gère seul		
Si non précisez :		
Peut consommer de l'alcool		
Si Oui gère seul		
Risques liés à la consommation d'alcool		
Précisez :		

## HOSPITALISATION / INTERVENTION CHIRURGICALE

Nous, soussignés (le vacancier ou son représentant légal) :

.....  
autorisons le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation chirurgicale, y compris une anesthésie sur la personne de :

.....

## ATTESTATION DU MÉDECIN

J'atteste que M. ou Mme.....  
(le vacancier) est apte à partir en séjour adapté et à participer aux excursions et activités proposées par la Grande Ourse.

<p>DATE ET SIGNATURE Vacancier ou représentant légal</p>	<p>DATE ET SIGNATURE Médecin traitant</p>
--	---

# FICHE MÉDICALE N°2

Date et signature du vacancier ou de son représentant légal et du médecin OBLIGATOIRES

Déficience / handicap

Moteur  Sensoriel  Mental  Cognitif  Psychique  Polyhandicap  Social(e)

Groupe sanguin : .....

Précisez : .....

Pathologie(s) associée(s) : .....

**MÉDICAMENTS PRÉPARÉS DANS LES SEMAINIERS  
À PRENDRE DURANT LE SÉJOUR (joindre les ordonnances)**

	FRÉQUENCES PRESCRITES				
	Matin	Midi	Goûter	Soir	Coucher

**MÉDICAMENTS HORS SEMAINIERS  
À PRENDRE DURANT LE SÉJOUR (joindre les ordonnances)**

	FRÉQUENCES PRESCRITES				
	Matin	Midi	Goûter	Soir	Coucher

**AUTRES SOINS PRESCRITS DURANT LE SÉJOUR (injection, pansements, soins infirmiers divers...)**

.....  
.....

Je m'engage à transmettre par email à [contact@grande-ourse.org](mailto:contact@grande-ourse.org), toute prescription modifiant ou complétant les informations ci-dessus, et ce, jusqu'au premier jour du séjour de vacances.

Vaccinations à jour

Hépatite A :  Oui  Non > Date du dernier rappel : .....

Hépatite B :  Oui  Non > Date du dernier rappel : .....

Tétanos :  Oui  Non > Date du dernier rappel : .....

Grippe :  Oui  Non > Date du dernier rappel : .....

Autres : .....

<p><b>DATE ET SIGNATURE</b> Vacancier ou représentant légal</p>	<p><b>DATE ET SIGNATURE</b> Médecin traitant</p>
---	--



# FRAIS MÉDICAUX

Date et signature du vacancier ou de son représentant légal OBLIGATOIRES

---

Je soussigné(e),

Nom : ..... Prénom : .....

Qualité : .....

Responsable légal du majeur protégé : .....

Association de tutelle ou curatelle : .....

N° de téléphone d'urgence durant les séjours : .....

Déclare avoir pris connaissance de l'inscription du majeur dénommé, pour le séjour de :

et pris connaissance des conditions générales et particulières de vente de l'organisme

La Grande Ourse Voyages Adaptés.

**Je m'engage à rembourser les frais médicaux avancés par La Grande Ourse Voyages Adaptés**

À : .....

Le : ..... / ..... / .....

---

# SOINS & TIERS MÉDICAUX

Date et signature du vacancier ou de son représentant légal OBLIGATOIRES avec la copie des ordonnances

---

Je soussigné(e),

Nom : ..... Prénom : .....

Qualité : .....

Séjour : .....

Je sollicite l'intervention d'un tiers médical sur le séjour pour le(s) soin(s) suivant(s) :

Injection récurrente  Injection ponctuelle

Prise de sang / Recueil de données  Pansement  Toilette du vacancier

Autre(s), précisez : .....

Date(s) du ou des soins : .....

Je fournis l'ordonnance d'intervention

Je fournis le matériel relatif au(x) soin(s) décrit(s) ci-dessus dans la valise du vacancier

Je fournis l'ordonnance obligatoire pour le matériel relatif au(x) soin(s) décrit(s) pour que La Grande Ourse Voyages Adaptés fasse le nécessaire auprès d'une pharmacie.

À : .....

Le : ..... / ..... / .....

**DATE ET SIGNATURE**  
Vacancier ou représentant légal





# CONDITIONS PARTICULIÈRES

## **PRIX**

Le prix des prestations fournies est établi par personne, en Euros (€). Le prestataire ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des sanctions et/ou amendes éventuellement infligées aux participants, résultant de l'inobservation du règlement sanitaire et/ou douanier en France ou dans le pays de destination ainsi que des conséquences pouvant en résulter.

## **PRESTATIONS / RESPONSABILITÉ**

La Grande Ourse Voyages Adaptés se réserve le droit de modifier les programmes de séjours de vacances dans la mesure où ce changement ne modifie en rien la qualité du séjour. La Grande Ourse Voyages Adaptés s'efforcera de prévenir ses clients par avance de toute modification dont elle aura connaissance avant le début du séjour. Pour des raisons de force majeure, cas contraint ou fortuit, les activités et excursions sont susceptibles d'être modifiées ou reprogrammées. Celles décrites sur les pages séjours sont organisées pour toute la durée du séjour. Ainsi, un vacancier ne participant qu'à une partie du séjour ne pourra réclamer la réalisation de toutes les activités et excursions. La Grande Ourse Voyages Adaptés se réserve le droit de modifier ou d'annuler un séjour si le nombre nécessaire de vacanciers à sa réalisation n'est pas atteint. Dans ce cas, La Grande Ourse Voyages Adaptés proposera un séjour équivalent ou le remboursement des sommes versées.

## **ASSURANCES**

L'assurance rapatriement et l'assurance responsabilité civile sont incluses dans nos prix de séjours. La Grande Ourse Voyages Adaptés vous recommande les assurances annulation et interruption (voir page 6).

Si votre annulation intervient pour des raisons médicales ou familiales graves et si vous avez souscrit l'assurance annulation lors de votre inscription, celle-ci entrera en jeu à partir de J-30 avant le départ et vous remboursera les sommes retenues par nous (voir page 6).

## **RÉVISION DES PRIX**

Le prix mentionné a été établi sur la base des éléments techniques et économiques en vigueur à la date de son établissement en fonction : du prix du carburant, du taux de change, des taxes légales et réglementaires (en France et à l'étranger), des tarifs hôteliers en vigueur.

Toute modification de ces éléments, y compris modifications de parités monétaires, sera répercutée sur le prix. Le cas échéant, le prestataire fera parvenir le tarif révisé, par écrit, au client. Le prix sera définitivement confirmé et ne subira aucune modification 30 jours avant la date fixée pour le départ, sous réserve du strict respect par le client des conditions de règlement.

## **REFUS DE DOSSIER / AUTONOMIE NON CONFORME**

La Grande Ourse Voyages Adaptés se réserve le droit de refuser un vacancier dont l'autonomie serait jugée non-conforme aux conditions d'accueil et d'accompagnement mises en place pour le séjour, et ce, à n'importe quel moment.

## **EXCLUSION ET RÉORIENTATION**

La Grande Ourse Voyages Adaptés se réserve le droit de réorienter sur un autre lieu de séjour (le coût du transfert sera alors facturé à l'établissement) ou de rapatrier un vacancier qui, de par son comportement, son autonomie, une fausse déclaration dans son dossier ou une information volontairement omise, pourrait nuire au bon déroulement du séjour et à l'intégrité physique ou morale des autres vacanciers. Dans ce cas, le vacancier ne pourra prétendre à aucun remboursement ni indemnité.

## **CONDITIONS ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT**

À la réservation : chèque ou virement d'un montant de 500€ pour sa confirmation et du montant de l'assurance annulation et/ou interruption.

## **PAIEMENT DU SOLDE**

**AU PLUS TARD LE 02/11/2018 ET LE 19/10/2018 POUR LES SÉJOURS AVEC TRANSPORTS AÉRIENS (y compris Angleterre).**

## **CONDITIONS D'ANNULATION DES PERSONNES N'AYANT PAS SOUSCRIT L'ASSURANCE ANNULATION**

Une annulation ne rentrant pas dans les clauses de notre assurance, ne dispense pas du paiement intégral des sommes dont le client est redevable. Toute procédure de remboursement ne peut être entamée qu'à cette condition. Toute annulation doit parvenir par lettre recommandée à La Grande Ourse Voyages Adaptés.

## **FRAIS D'ANNULATION NE RENTRANT PAS DANS LES CLAUSES DE NOTRE ASSURANCE**

- Plus de 60 jours avant le départ : 50 € frais de dossier
- entre 60 et 30 jours avant le départ : 25% du montant du séjour + 50 € de frais de dossier
- entre 29 et 21 jours avant le départ : 50% du montant du séjour + 50 € de frais de dossier
- entre 20 et 10 jours avant le départ : 70% du montant du séjour + 50 € de frais de dossier
- entre 9 et 4 jours avant le départ : 90% du montant du séjour + 50 € de frais de dossier
- entre 3 jours et le jour du départ : 100% du montant du séjour + 50 € de frais de dossier

## **RÉCLAMATION**

Toute réclamation relative aux prestations fournies devra être adressée au prestataire par le client, dans les meilleurs délais, et au plus tard 30 jours après le retour du voyage, par lettre recommandée avec accusé de réception. Il est ici précisé que la responsabilité des compagnies aériennes participant aux voyages ainsi que celles des représentants, agences ou employés de celles-ci est limitée en cas de dommages, plaintes ou réclamations de toute nature, aux transports aériens des passagers et de leurs bagages exclusivement. De ce fait, le prestataire ne saurait voir sa responsabilité se substituer à celles des transporteurs français ou étrangers assurant les transports et/ou les transferts.

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (Extrait du code du Tourisme)

Conformément aux articles L.211-7 et L.211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique. La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription. En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies. La Grande Ourse a souscrit auprès de la compagnie Hiscox un contrat d'assurance n° PRC 0137603 garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle.

**Article R.211-3 :** Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité.

Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

**Article R.211-3-1 :** L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

**Article R.211-4 :** Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° Les prestations de restauration proposées ;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;
- 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
- 12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;
- 13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

**Article R.211-5 :** L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

**Article R.211-6 :** Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;
- 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5° Les prestations de restauration proposées ;
- 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;

9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

**Article R.211-7 :** L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

**Article R.211-8 :** Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

**Article R.211-9 :** Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception : -soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ; -soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

**Article R.211-10 :** Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

**Article R.211-11 :** Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

-soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

-soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties. Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.



PROFITEZ DE SÉJOURS DE QUALITÉ EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER  
[www.grande-ourse.org](http://www.grande-ourse.org)



BERLIN



SARDAIGNE



CHIENS DE TRAÎNEAUX



BIEN-ÊTRE



VOSGES



MARCHÉS DE NOËL



BORD DE MER



MONTAGNE



Notre agence de voyages dispose de l'**agrément ANCV** qui permet à vos résidents et usagers de régler, en partie ou en totalité, leurs séjours de vacances par l'intermédiaire de chèques vacances.

La Grande Ourse Voyages Adaptés • 4 bis, rue d'en Bas • 59151 BRUNÉMONT

Agrément VAO délivré le 01/04/2016 par la Préfecture de la Région Nord - Pas-de-Calais - Picardie

SIRET : 817 506 074 00019 • Atout France : IM059160001 • Garantie financière : APST • RC Professionnelle : Hiscox / PRC 0137603

Tél. 03 66 72 62 18 • Fax : 03 65 17 04 11 • Email : [contact@grande-ourse.org](mailto:contact@grande-ourse.org)